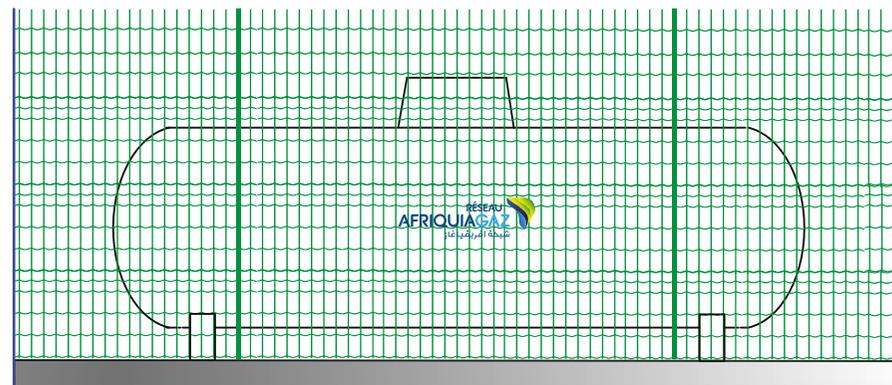
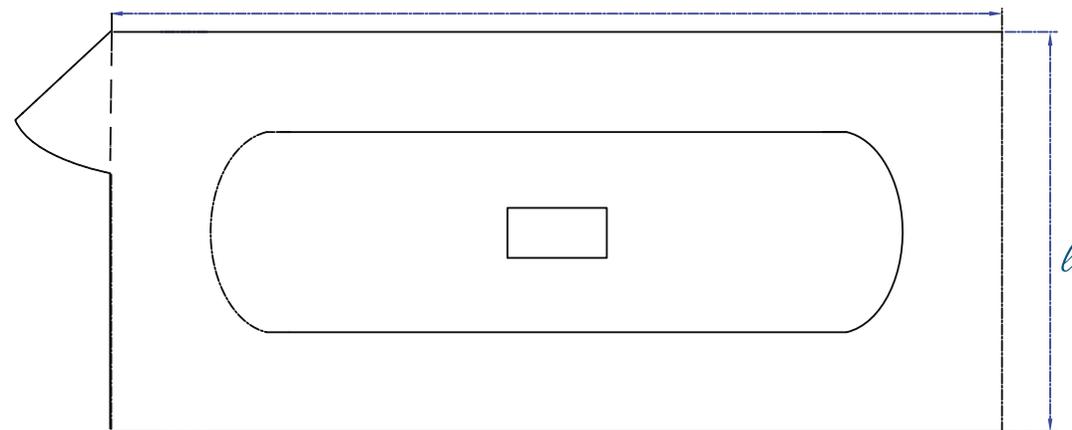


Clôture →



Dalle en béton armé N°2 dosé à 350 kg/m³
 enforcé par un treillis 10 cm x 10 cm fil de 4 mm

L



Capacité (en tonnes)	1	2	3,2	5
Volume de la citerne (litres)*	2300	4600	7000	11000
Position axe citerne	Horizontal	Horizontal	Horizontal	Horizontal
L : Longueur de la dalle (mètres)	4,4	6	7,2	6,2
ℓ : Largeur de la dalle (mètres)	2,4	2,4	2,4	3

*ces valeurs peuvent changer selon le constructeur

Notice d'installation de la citerne aérienne de propane

I - Choix de l'emplacement

II - Mise en place de la Citerne

III- Le raccordement et le test d'étanchéité

IV -Moyen de protection contre l'incendie

I - Choix de l'emplacement :

L'implantation de la citerne est soumise à une réglementation qui définit les dispositions d'aménagement du stockage des GPL, notamment en ce qui concerne les distances réglementaires entre la citerne et certains emplacements (voir tableau ci-après).

Conformément à la même réglementation, l'emplacement de la citerne doit être facile d'accès. Elle ne doit pas se trouver ni sur la toiture d'un local habité ni à l'intérieur d'un local fermé. La distance entre la citerne et l'aire de stationnement du camion ne doit pas excéder 35 m (longueur du flexible du camion).

Tableau des distances minimales d'éloignement

Distance entre paroi,	Volume de 0 à 5000 L Capacité de 0 à 2 T	Volume de 5000 à 12 000 L Capacité de 2 à 5 T	Volume de 12 000 à 24000 L Capacité de 5 à 10 T	Volume de 24 000 à 70000 L Capacité de 10 à 30 T
Limite de propriété	3 m	5 m	7,5 m	10 m
Voie publique ou ferrée				
Bouche d'égout / Ouverture en sous-sol				
Ouverture d'un local habité ou contenant un feu nu	5 m	7,5 m	10 m	
Dépôt de matières inflammables ou combustibles				
Appareillage électrique	3 m		5 m	
Camion de livraison				
Etablissement recevant du public	Non soumise	25 m	50 m	

II - Mise en place réservoir

II- 1 - Préparation de la dalle :

L'installation d'une citerne aérienne est simple et rapide. Elle doit reposer sur un socle stable en béton.

II - 2 - Pose de la citerne :

Une fois le socle en dalle réalisé, la date de pose de la citerne est fixée en concertation avec votre conseiller commercial, ainsi, les équipes d'Afriquia Gaz procèdent avec leur propre moyens à la mise en place du réservoir. Notamment, la mise en place du système de mise à la terre et la fixation des consignes de sécurité et d'exploitation fournies avec la citerne.

II - 3 - La Clôture

La zone de stockage doit être clôturée. Une clôture en matériau incombustible d'une hauteur minimale de 2 m avec une porte s'ouvrant vers l'extérieur du stockage et fermée à clef en dehors des besoins du service.

La clôture n'est pas exigée si l'établissement est lui-même entièrement clôturé. Dans ce cas, le capot des équipements de la citerne doit être maintenu abaissés et verrouillé en dehors des nécessités du service.

III- Le raccordement et le test d'étanchéité

Une fois la citerne mise en place, votre installateur procède au raccordement, effectue les contrôles et essais prévus et délivre un certificat de conformité d'installation. Ce document est indispensable pour la mise en gaz de votre installation. Il s'agit de contrôler de la résistance mécanique et de l'étanchéité de la tuyauterie par des épreuves et des tests.

IV - Moyen de protection contre l'incendie :

Conformément à la réglementation, il est impératif d'avoir à proximité du stockage:

- Un extincteur à poudre de 10 kg ;
- Une source d'eau avec tuyau et lance.

Pour tout complément d'information ou d'assistance n'hésitez pas à contacter votre conseiller commercial.